

N° : DE/44/5.3/14.12.2020-6

| <b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des<br/>DELIBERATIONS DU CONSEIL<br/>DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> |           |                           |           |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| <b>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues</b>                  |           |                           |           |
| Nombre de délégués en exercice  | <b>47</b> | Absents représentés :     | <b>7</b>  |
| Présents  | <b>38</b> | Absents non représentés : | <b>2</b>  |
| <b>VOTANTS</b>  |           |                           | <b>45</b> |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle du Château d'Eau à Monteux, le 14 décembre 2020, après convocation légale reçue le 8 décembre 2020, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Michel PERRAND), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Christian RIOU).

**Etaient Absents non représentés :** M. David BELLUCCI, Mme Cindy CLOP.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées  
du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat**

Le décret N°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement tire les conséquences des modifications introduites par les lois N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation de programmation pour la refondation de l'école de la République et N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, précise les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales dans le conseil d'administration (CA) des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20201214-14122020\_6-

Afin de maintenir l'équilibre tripartite entre les collectivités territoriales, l'administration, les personnel et les usagers de la composition du conseil d'administration le législateur a prévu notamment :

- deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération Intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune (article R.421-14 du code de l'éducation modifié).

Il convient que le Conseil Communautaire délibère pour désigner les représentants de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycée suivants :

Sont proposés :

Pour Bédarrides :

- Collège Saint-Exupéry

Isabelle DUCRY

Pour Monteux :

- Collège SILVE

Chantal GONNET-OLIVI

Pour Pernes-les-Fontaines :

- Collège DOCHE

Valérie PEYRACHE

Pour Sorgues :

- Collège DIDEROT :

Titulaire : Patricia COURTIER

Suppléante : Christelle PEPIN

- Collège VOLTAIRE :

Titulaire : Jacqueline DEVOS

Suppléante : Cindy CLOP

- Collège M. RIVIER :

Titulaire : Dominique DESFOUR

Suppléante : Emmanuelle ROCA

- Lycée Montesquieu :

Titulaire : Cyrille GAILLARD

Suppléant : Serge SOLER

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Laurent COMTAT, Vice-Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** conformément à l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au scrutin secret.

**DESIGNE** les représentants de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycée comme suit :

**Pour Bédarrides :**

- Collège Saint-Exupéry

Isabelle DUCRY

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20201214-14122020\_6-

**Pour Monteux :**

- Collège SILVE

Chantal GONNET-OLIVI

**Pour Pernes-les-Fontaines :**

- Collège DOCHE

Valérie PEYRACHE

**Pour Sorgues :**

- Collège DIDEROT :

Titulaire : Patricia COURTIER

Suppléante : Christelle PEPIN

- Collège VOLTAIRE :

Titulaire : Jacqueline DEVOS

Suppléante : Cindy CLOP

- Collège M. RIVIER :

Titulaire : Dominique DESFOUR

Suppléante : Emmanuelle ROCA

- Lycée Montesquieu :

Titulaire : Cyrille GAILLARD

Suppléant : Serge SOLER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

